

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LOCATION



### 1- Réservation - inscription – modification - règlements :

Une réservation peut être effectuée par Email, en dehors des vecteurs en place, comme le site de la résidence, ou centrales de réservation. Elle devra être confirmée dans les 48 heures, puis par l'envoi de ce contrat de location correctement rempli et signé, par mail (scan) ou par courrier sous 10 jours, accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour par virement bancaire à l'aide de notre RIB IBAN joint au mail ou en VAD (vente à distance) avec vos coordonnées de carte bancaire. La réservation deviendra définitive, à partir de la réception de l'acompte. En l'absence d'acompte sous 10 jours, la réservation est annulée. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le solde de la location sera réglé à l'arrivée.

Le locataire peut céder le contrat réservé à un cessionnaire (parent ou ami) qui remplit les mêmes conditions que lui (dates du séjour, composition familiales, âge des enfants, etc...) pour effectuer le séjour, tant que le contrat n'a produit aucun effet. Il devra en aviser la résidence avant l'arrivée. Il devra indiquer le nombre d'occupants, l'âge des enfants, l'animal concerné, l'adresse complète du cessionnaire, ou tout autre élément demandé lors de la réservation initiale, afin de permettre à la Résidence de préparer au mieux le séjour.

Nous ne conservons aucunes coordonnées bancaires de nos clients.

### 2- Nombre d'occupants :

Le nombre de personnes indiqué par appartement correspond à l'occupation maximale autorisée, compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance, sauf accord particulier lors de l'inscription confirmé par la résidence. Dans tous les cas, le nombre exact d'occupants et leur âge doivent être précisés lors de l'inscription, car certaines habitations peuvent être équipées en fonction du nombre et du type de personnes annoncées.

### 3- Annulation et modification concernant les séjours :

Annulation et modification concernant les séjours :

Toute annulation totale du séjour doit être notifiée à la résidence les Balcons de l'Yse verbalement et avec confirmation écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. Seule la date de réception du courrier fera foi et déterminera le montant des frais suivant le barème ci-dessous.

En cas d'annulation, il sera retenu au locataire ou il lui restera à devoir :

- un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si le locataire annule plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée.
- un montant égal à 40% du coût intégral du séjour si le locataire annule 25 jours avant la date prévue de l'arrivée.
- un montant égal à 60% du coût intégral du séjour si le locataire annule 20 jours avant la date prévue de l'arrivée.
- un montant égal à 75% du coût intégral du séjour si le locataire annule 15 jours avant la date prévue de l'arrivée.
- le montant total du séjour si le locataire annule moins de 15 jours avant la date prévue d'arrivée, pour la haute saison et moins de 2 jours avant pour la saison basse, en cas de non présentation la totalité sera exigée.
- En cas d'impossibilité ou d'incapacité de se déplacer et selon les directives gouvernementales liées au Covid, l'acompte sera remboursé (sur présentation d'un justificatif, le cas échéant)

L'acompte versé à la réservation est déductible du montant de ces frais, le cas échéant.

Aucune modification n'est en principe possible pendant le mois qui précède la date du début du séjour. Cependant, suivant la saison, et sur demande auprès de la direction, celle-ci peut être aménagée.

En l'absence de message courriel du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, (trace écrite obligatoire, l'appel téléphonique est insuffisant) la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée initialement prévue et ce retard sera considéré comme une annulation. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Si la Résidence Balcons de l'Yse était amenée exceptionnellement à ne pas pouvoir honorer les éléments de la réservation, il serait proposé au locataire, en fonction des disponibilités, une solution équivalente ou supérieure sans supplément de prix. Faute d'accord amiable entre les deux parties, la résidence les Balcons de l'Yse remboursera les sommes versées. De plus, le locataire recevra une indemnité équivalente à la pénalité ci-dessus qu'il aurait dû verser s'il avait

lui-même annulé à cette date, sauf cas de force majeure (incendie, inondation, guerre, tempête, catastrophes naturelles, etc....).

#### **4- Arrivées Départs :**

Les arrivées s'effectuent à partir de 16h et jusqu'à 20h. Il est possible de souscrire l'option « Early Check In », après accord préalable avec le service réservation pour 30 €, pour toute arrivée entre 12 h et 16 h

Pour les arrivées tardives, après 20h, il est demandé d'appeler la résidence pour organiser l'accueil dans les meilleures conditions.

Une arrivée après 20 heures, fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 30 €. Les arrivées tardives au-delà de 20 heures doivent être soumises à accord préalable avec le service réservation et organisées.

Les départs s'effectuent entre 9h et 11h. Au départ, tout retour de clés après 11 heures est soumis à conditions et doit être accordé par la direction. À défaut il sera facturé une nuit supplémentaire après 16 h. Il est possible de souscrire l'option « Late check-out » pour 30 € après accord préalable avec la Direction.

#### **5- Inventaires - État des lieux - Nettoyage :**

Un inventaire de l'appartement est fait au préalable avant la remise des clés, à l'arrivée. Les éventuels objets manquants doivent être signalés le jour même de l'arrivée. Les appartements sont livrés en parfait état de propreté à votre arrivée. Tout manquement à cette règle doit être immédiatement signalé au bureau d'accueil qui fera le nécessaire. Il ne sera pas tenu compte des réclamations qui n'auront pas été notifiées le jour même de l'arrivée.

Le jour du départ, il sera fait un état des lieux. En l'absence de cette démarche ou en cas de départ anticipé en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, les locataires acceptent que l'état des lieux soit fait unilatéralement après leur départ.

Les lieux doivent être laissés en parfait état de propreté, sauf dans le cas où est souscrit à l'entrée l'option « frais de ménage de sortie ». Les lits défaits, le couvre matelas en place, Tous les draps et serviettes de toilette ensemble dans les sacs de linge fournis. Les ustensiles de cuisine, vaisselle etc. propres et rangés, le lave-vaisselle vidé, les poubelles jetées. L'appartement doit être prêt à louer. Dans le cas contraire, il sera déduit une somme forfaitaire de 50 € à 90 € suivant le type d'appartement, pour frais de nettoyage.

Une option ménage en cours de séjour est proposée, entre 20€ et 40€ selon le type d'appartement, par intervention, (hors coin cuisine, vaisselle et poubelle) à définir à l'arrivée.

#### **6- Caution :**

Une caution de 300 € (ou 450€ pour les appartements luxe/confort) sera demandée à l'arrivée, sous forme de chèque, ou par pré-autorisation bancaire avec la carte de crédit. Elle sera remboursée au maximum, 7 jours après le départ.

#### **7- Animaux :**

Les animaux sont acceptés en supplément (9€/jour). A signaler au moment de la réservation. Ces derniers ne doivent pas nuire à la sécurité des résidents, les propriétaires se doivent de respecter les règles élémentaires d'hygiène (notamment ramassage des déjections) et se responsabilisent de tout dommage occasionné par ces derniers. Les animaux doivent être tenus en laisse et le carnet de vaccination à jour.

#### **8- Véhicule :**

Un parking sécurisé, privé et non couvert interne à la résidence est mis à votre disposition gratuitement. Nous assurons une place de parking par appartement.

#### **9- Équipement habitation :**

Les appartements sont équipés de leur vaisselle complète, des ustensiles de cuisine et de ménage, des couettes et des oreillers.

Le linge de maison et les serviettes de toilettes sont compris dans la location (un petit kit de nettoyage, torchon, éponge, liquide vaisselle est fourni).

Nous mettons à votre disposition gratuitement tous produits d'entretien et matériel nécessaires au nettoyage de votre appartement. Sur demande à la réception.

#### **10- Équipement résidence :**

Gratuit : Piscine couverte et chauffée, sauna, salle de fitness, salon détente, avec billard, jeux de société, TV grand écran, salle de réunion.

Également, avec participation : blanchisserie : lave- linge, sèche- linge, fer et table à repasser, une petite participation est demandée.

Le pack bébé est à votre disposition au prix de 16 € par séjour, comprenant lit type parapluie et chaise bébé. Il est possible d'équiper certains appartements avec un lit d'appoint sur demande

après accord préalable du service réservation. L'option lit d'appoint est de 50 € par séjour, jusqu'à 7 nuits.

Possibilité de souscrire au pack confort (lits faits à l'arrivée, hors canapé lit) pour 25 € pour un T2, 40 € pour un T3 et 60 € pour un T4.

Souscription possible à l'arrivée de l'option ménage de sortie : 50 € du studio au T2 premium, 70 € T3 au T3 premium et 90 € pour les T4. (hors vaisselle, coin cuisine et poubelles).

Certains services ne fonctionnent qu'en période de vacances. Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction de la résidence, celle-ci peut être amené à modifier de plein droit, voire de supprimer certaines installations et aménagements ou prestations prévues, par des circonstances indépendantes de sa volonté. Les équipements collectifs de la résidence mis à disposition des usagers, piscine, sauna, appareils de fitness, billard, salle de réunion, doivent être utilisés conformément aux conditions et instructions affichées. Cette utilisation est placée sous la responsabilité du locataire, tant pour lui-même que pour les personnes l'accompagnant et, de ce fait, la responsabilité du loueur ne pourra pas être recherchée dans le cadre de la pratique des activités liées à ces équipements.

### **11- Convention**

De convention expresse, toute contestation entre les parties sera soumise suivant le taux de la compétence, soit au juge d'instance du Tribunal de Bordeaux, soit au Tribunal civil de la Gironde.

### **12-Dépôt de caution et autorisation parentale piscine**

En signant ce formulaire vous autorisez la résidence Les Balcons de l'Yse (Société Pluriel Gestion), à prélever un dépôt de garantie de 300€ (ou 450€ pour les appartements luxe/confort) pour la location de l'appartement via une pré-autorisation bancaire ou en chèque.

Etat des lieux d'entrée : Un état des lieux a été réalisé avant votre prise de possession des lieux. Le logement vous est remis en bon état et devra être rendu comme tel (article 1731 du code civil). Dans le cas où vous remarquez une quelconque anomalie, merci de nous le signaler au plus tard le lendemain matin de votre arrivée.

Domages dans le logement : le dépôt de garantie a pour but de garantir certains dommages fait au logement, au mobilier ou à l'électroménager. En cas de dégâts, la société Pluriel Gestion prélèvera tout ou partie de la caution suivant l'importance des dégradations constatées.

Ménage de départ non réalisé : Cette caution intervient également dans le cas où le logement ne serait pas restitué dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé (détails sur le livret d'accueil à disposition dans les appartements). Dans ce cas, le coût de la prestation "forfait ménage" serait prélevé de la caution, facturée tel que suit : studio, T2(tous type confondu) : 50€ /T3(tous type confondu) : 70€ /T4 duplex : 90€

Restitution de la caution : 7 jours après la date de départ maximum, si aucun dégât n'est constaté. Un état des lieux de sortie est fait à votre départ en votre présence.

### **13- Décharge de responsabilité et règlement pour la piscine**

Si vous êtes accompagné(s) d'enfant(s), vous déclarez décliné toute responsabilité de la résidence les Balcons de l'Yse (société Pluriel Gestion) concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon/mes enfant(s), et en cas de vol ou de perte de biens.

Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, couvrant le risque villégiature garantissant ma famille contre tout sinistre quel qu'il soit.

Sauna et salle de fitness : sous la responsabilité des parents. Déconseillé aux moins de 16 ans (tapis de course interdit aux moins de 18 ans).

Hygiène : merci de vous déchausser dès l'entrée du couloir menant à l'espace piscine/sauna/salle de fitness (étagère à votre disposition), et de procéder à la douche obligatoire et au passage dans le pédiluve.

### **14-Mesures sanitaires :**

Suite à l'épidémie mondiale liée au COVID-19, nous vous informons que la résidence à mis en place les précautions nécessaire à la santé et la sécurité de tous.

Nous avons adapté nos procédures de désinfection et de nettoyage des appartements et des parties communes.

Une organisation particulière a été mise en place pour l'utilisation de l'espace piscine ainsi que du salon et de l'accueil.

Nous vous remercions de respecter ces nouvelles règles pour la sécurité de tous les résidents ainsi que celle de notre équipe.